## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 13 mai 2020

## COVID 19 – DELIVRANCE DES TITRES DE SEJOUR

La réouverture progressive des guichets du bureau des migrations et de l'intégration de la préfecture du Cher est intervenue le 12 mai 2020.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19, l'accueil des usagers étrangers s'effectue uniquement sur rendez-vous. Tout usager qui n'aura pas de rendez-vous ne sera pas autorisé à entrer à la préfecture.

Pour toute demande de renseignements, à compter du jeudi 14 mai 2020, une permanence téléphonique sera assurée par le bureau des migrations et de l'intégration, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30, au n° suivant : 02.48.67.35.86. Le service peut également être contacté par voie électronique à l'adresse suivante : pref-services-etrangers@cher.gouv.fr

Les demandes d'échange de permis de conduire étrangers doivent être adressées par courrier à l'adresse suivante : Préfecture du Cher – Bureau des migrations et de l'intégration – CS 60022 - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES CEDEX. Pour toute question sur cette thématique, le service peut être contacté par voie électronique à l'adresse suivante : pref-epe@cher.gouv.fr

Le préfet du Cher,

Jean-Christophe BOUVIER

## **Contacts presse:**

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : pref-communication@cher.gouv.fr Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex Tél: 02 48 67 18 18 - Fax: 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



